
Rapport annuel exercice 2016/2017

Période du 1.7.2016 - 30.6.2017

L'exercice 2016/2017 s'est une fois de plus caractérisée par une multitude de questions et de tâches à accomplir, ce qui a nécessité un engagement particulier du Comité, des commissions et des groupes de travail. Outre les thèmes majeurs de la mise en œuvre technique de l'échange automatique et spontané de renseignements et de la réforme de l'imposition des entreprises III, qui ont accaparé une grande partie des ressources, il a fallu traiter d'autres questions de contenu d'une portée nettement plus faible mais d'une importance aussi grande pour le domaine de la taxation. Il est impressionnant de voir à quel point la CSI est efficace. De ce fait, les structures de la CSI en tant qu'organisation de milice arrivent cependant au bout de leurs limites. Il ne faut pas s'attendre à une aide rapide à cause de la pression accrue des mesures d'économie des pouvoirs publics. Les attentes envers la Confédération suisse des impôts en tant que fournisseuse d'idées et de prestataire de services pour des processus impeccables et efficaces de taxation sont grandes. Sans ressources personnelles et financières qui doivent être mises à disposition par la Confédération et les cantons, la CSI ne peut pas remplir de manière satisfaisante les tâches qui lui sont confiées. L'activité de la CSI continuera à se dérouler dans ce champ de tension croissante, ce qui constituera sans doute un grand défi.

1. Personnel et Organisation

1.1 Composition du Comité

Lors de l'assemblée annuelle 2015/2016 à Neuchâtel, les membres ont été confirmés dans leurs fonctions par l'assemblée générale. Au Comité, Claudio Fischer (BE) a succédé à Bruno Knüsel (BE) et assumé aussi sa fonction de caissier.

Durant l'exercice 2016/2017, la composition du Comité était la suivante :

Jakob Rütsche, TG, président
Markus Beeler, SZ
Marc Bugnon, AFC
Claudio Fischer, BE, caissier
Adrian Hug, AFC
Guido Jud, ZG
Marinette Kellenberger, VD
Lino Ramelli, TI
Felix Sager, SG
Stephan Stauber, BS, vice-président
Ralph Theiler, AFC
Youssef Wahid, NE
Marina Züger, ZH

Les personnes suivantes ont participé aux séances du Comité en tant qu'invités permanents:

Andreas Huber, CDF
Peter Nefzger, BL

En fonction de l'ordre du jour, des experts du SFI, de l'AFC ou des autorités fiscales cantonales ont été accueillis aux séances.

Olivier Margraf (TG) a assumé la responsabilité de la tenue des procès-verbaux, de l'organisation et de la préparation des séances du Comité. Pour l'entretien des sites Internet et Intranet, il est assisté par Monika Fischer Guerrero qui, en plus, effectue des traductions. Par ailleurs, au cours du mois de mai 2017, la base de données des membres de la CSI, gérée pendant beaucoup d'années par Daniel Emch (AFC), a été prise en charge de l'AFC. De vifs remerciements lui sont adressés pour son grand engagement consciencieux.

Andreas Huber, secrétaire de la CDF, prend part aux séances du Comité de la CSI en tant qu'hôte. Il assure ainsi la liaison importante avec l'organisation faîtière politique, la CDF.

De vifs remerciements sont adressés à toutes les collègues et tous les collègues du Comité ainsi qu'aux invités du Comité pour leur collaboration toujours bonne, constructive et collégiale durant l'exercice écoulé.

1.2 Commissions

Guido Jud (ZG) a pris la présidence de la COLEHA en remplacement de Bernhard Greminger (ZH), qui a pris sa retraite bien méritée.

Les présidences des autres commissions restent inchangées.

1.3 Séances du Comité

Le Comité s'est réuni pour six séances. Il remercie tous les cantons et l'AFC qui lui ont offert leur hospitalité:

30/31 août 2016	Bâle-Ville	2 jours
15 septembre 2016	Neuchâtel	½ jour
17 novembre 2016	Zurich	1 jour
2/3 février 2017	Heiden (AR)	2 jours
22 mars 2017	Berne (AFC)	1 jour
28/29 juin 2017	Stansstad (NW)	2 jours

1.4 Dialogue avec les associations économiques

Le 20 septembre 2016 et le 12 avril 2017 ont eu lieu les réunions annuelles d'une délégation du Comité avec une délégation des deux associations économiques (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers). Celles-ci servent avant tout à un échange de vues et à l'information mutuelle sur les affaires en cours. En tant que président du groupe de travail Certificat de salaire (AGLA), Peter Nefzger (BL) renforce la délégation du Comité (Jakob Rüttsche (TG), Youssef Wahid (NE), Olivier Margraf (TG) [procès verbal]) depuis 2017.

1.5 Autres manifestations

Le 27 octobre 2016, toutes les cheffes et tous les chefs des administrations fiscales cantonales ont été convoqués pour une réunion d'échange d'expériences qui a eu lieu dans les locaux de l'AFC à Berne. Une autre journée d'échange d'expériences a été tenue le 5 avril 2017. Ces réunions étaient essentiellement consacrées à des sujets actuels comme la

révision de l'impôt à la source, la RIE III, l'échange de renseignements internationale, la stratégie énergétique 2050 ainsi que le Projet fiscal 17. De ce fait, même les représentants des cantons n'appartenant pas au Comité ont pu obtenir des informations d'actualité de première main. La rotation semestrielle en automne et au printemps a fait ses preuves et sera maintenue, s'il y a assez de sujets à traiter.

2. Formation

La formation dans le cadre des cours CSI est un domaine d'activité important. Un grand merci à toutes les enseignantes et à tous les enseignants qui, à côté de leur travail quotidien, prennent le temps de mettre à disposition leur expertise. Les cours CSI contribuent dans une large mesure à la formation des spécialistes en fiscalité des communes, des cantons et de la Confédération et font avancer ainsi l'harmonisation fiscale.

La réunion des enseignants a eu lieu dans la matinée du 11 novembre 2016: (c'est toujours) une bonne occasion de partager les expériences et de créer des liens, complétée par un exposé intéressant. Un cordial merci à Christoph Eggenschwiler (AFC) pour l'organisation. Dans l'après-midi, la fête des diplômés et la remise des diplômes aux personnes ayant terminé les cours CSI a eu lieu dans un cadre solennel et digne. L'allocution a été prononcée par la conseillère d'Etat Eva Herzog (BS).

3. Activités

Certaines activités sont traitées de façon plus détaillée ci-après.

Mise à jour des répartitions

Le circulaire no. 22 « Règles concernant l'estimation des immeubles en vue des répartitions intercantionales des impôts » du 21 novembre 2006 est devenu obsolète et, de cela, devrait être mis à jour. Bien que la Confédération soit compétente en matière de la législation dans le domaine de la double taxation intercantonale selon l'art. 127, al. 3 Cst., une telle loi fédérale n'a pas été décrétée jusqu'à présent. C'est pourquoi le Tribunal fédéral, pendant plus de 100 ans de jurisprudence, a comblé cette lacune de la loi par le droit jurisprudentiel. En ce qui concerne l'évaluation cohérente des biens immobiliers, le Tribunal fédéral a attesté, que les répartitions d'après le circulaire cité soient appropriées comme « facteurs correctifs praticables ». Le dernier ajustement complet des règles de l'estimation ayant été appliqué date de l'an 2002. Compte tenu de l'évolution du marché depuis lors, il est clair que ces facteurs de répartition ne

peuvent plus correspondre à la situation actuelle. La CDF a chargé la CSI d'effectuer une collecte de données auprès de tous les cantons ayant pour but de fournir une base décisionnelle soutenue par des chiffres. La CDF décidera d'un ajustement des répartitions probablement au cours de l'année 2018. Si une mise à jour ne peut pas être réalisée, l'on court le risque de facteurs de répartitions « unilatérales » et de procédures de recours accrues.

Impôt à la source

Un sous-groupe du groupe de travail Impôts à la source a mis en œuvre le mandat du Comité pour une harmonisation de la pratique relative à l'impôt à la source et a élaboré une directive-type, laquelle a été mis en consultation. De plus, les 5 cantons utilisant le modèle de décompte à base annuelle visent une unification au sein de leur modèle.

L'entrée en vigueur de la révision de l'impôt à la source (vraisemblablement le 1er janvier 2020) constituera un autre défi pour tous les administrations fiscales étant donné une augmentation massive des contribuables à taxer en procédure ordinaire.

Echanges de renseignements automatique et spontané

Dans le domaine de l'échange de renseignements automatique, il faut rendre hommage aux efforts de l'AFC de mettre en place une procédure d'appel aussi simple que possible pour les administrations fiscales cantonales. On ne peut pas encore déterminer combien de notifications étrangères seront effectivement enregistrées et mèneront à des examens approfondis.

Quant à l'échange spontané de renseignements, les représentants des cantons, sous la direction de l'AFC en on collaboration étroite avec le SFI, ont été initiés en détail et de manière compétente à cette tâche. Depuis le 30 juin 2017 le WebDataCollector est en ligne.

RIE III / Projet fiscal 17

Le verdict du peuple a été décevant. Le rétablissement de la sécurité du droit visé par la RIE III doit donc se faire attendre encore plus longtemps, ce qui pourrait avoir des implications négatives pour la place économique suisse. La pression internationale concernant l'élimination des statuts fiscaux et de cela sur la Suisse en tant que place fiscale n'a non plus diminué.

Or, un grand nombre des connaissances acquises dans le cadre des travaux préparatoires pour la RIE III servent maintenant de base aux travaux préparatoires pour le Projet fiscal 17; c'est pourquoi certains effets de synergie se dégagent. Reste à espérer que ce projet soumis à la votation connaîtra un sort plus favorable que son antécédent.

Pour les législateurs cantonaux, la procédure législative se déroulant en parallèle au processus de législation fédérale constituera un grand défi à relever.

Stratégie énergétique 2050

Du point de vue fiscal, les mesures fiscales comprennent des composantes douloureuses, notamment la déductibilité des coûts de déconstruction et la dérogation du principe de la périodicité avec la possibilité de reporter des déductions, ce qui ne facilitera pas la mise en oeuvre [de la stratégie énergétique].

Un groupe de travail mixte, auquel appartenaient des représentants de la CSI, a élaboré le projet d'ordonnance et a ainsi contribué à préciser et circonscrire les questions fiscales.

Analyses et documents de travail

Dans la période sous rapport, une analyse du jugement du Tribunal fédéral du 7 mars 2017 (2C_306/2016) concernant l'acquisition d'une habitation de remplacement affectée à l'usage de l'acquéreur, a été élaborée et approuvée par le Comité le 29 juin 2017.

Les éventuelles conséquences fiscales d'une privatisation de fournisseurs d'électricité a été traité dans le document de travail „Impacts de la libération du marché de l'électricité sur l'assujettissement fiscal“. Ce document de travail a également été approuvé par le Comité le 29 juin 2017.

Procédures de consultation

La CSI a encore rédigé divers consultations-type à l'intention des administrations fiscales cantonales. Sont à mentionner les consultations concernant

- la prise en compte des frais de garde des enfants par des tiers
- les modifications des ordonnances sur l'impôt anticipé (financement des groupes de sociétés)

- la révision de la loi sur l'entraide administrative en matière fiscale
- l'ordonnance sur l'échange automatique internationale de renseignements en matière fiscale

En outre, la CSI s'est prononcée sur différentes affaires de l'AFC et de la SFI.

4. Remerciements

J'adresse mes cordiaux remerciements à toutes les personnes ayant apporté une contribution considérable et un grand engagement pour la CSI. Ces prestations importantes sont fournies dans un champ de tension entre le travail quotidien au sein du canton et les tâches à remplir pour la CSI en service de milice. Il faut savoir gré aux cheffes et aux chefs des administrations fiscales cantonales qui mobilisent leur personnel pour les intérêts de la CSI et ainsi pour la fiscalité de toute la Suisse, même si les affaires courantes doivent être reléguées au second plan ici et là.

Frauenfeld, en septembre 2017



Jakob Rütsche
Président CSI